

République Française
Département : AVEYRON
Arrondissement : Millau
SALMIECH - Commune

Séance du mercredi 29 avril 2026

Délibération N° DE_2026_059

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	14
Date de la convocation : 17/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
14	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunions), sous la présidence de Madame Nathalie PUEL.

Présents : Madame Nathalie PUEL, Monsieur Thibault TOULAS, Madame Amélie BILAT, Monsieur Nicolas LAFRAGETTE, Madame Sylvaine FABIE-GAYRAUD, Monsieur Thierry PALAZZETTI, Madame Marie-France BARD, Monsieur Pierre BOUZAT, Madame Valérie VAN HEIRREWEGHE, Monsieur Quentin ENJALBERT, Madame Anaïs CAILLOL, Monsieur Adrien MAZENQ
Représentés : Madame Ginette PROUST représentée par Monsieur Thierry PALAZZETTI, Monsieur Benoît POMAREDE représenté par Madame Amélie BILAT
Absents et Excusés : Madame Christelle THOMAS

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Anaïs CAILLOL est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 DES TAXES DIRECTES LOCALES

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'article 1639 A du code général des impôts

Madame La Maire expose à l'assemblée que la loi des finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Cette disparition du produit fiscal est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sur leur territoire. En 2021 le taux de référence a été fixé à 37.03 % (soit 20,69 % TFPB correspondant au taux départemental 2020 et pour la commune 16,34 % : TFPB 2020) ; Les montants de la taxe d'habitation ne coïncidant pas obligatoirement avec les montants de la taxe foncière transférés et afin de corriger ces inégalités, un coefficient correcteur a été institué pour permettre d'assurer l'équilibre des compensations de la taxe foncière entre communes.

Depuis 2023, les communes peuvent à nouveau faire varier leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Cependant, nous devons respecter un certain nombre de règles de lien.

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026
Date de réception de l'AR: 11/06/2026
012-211202551-DE_2026_059-DE

AGEDI

DE_2026_059

En tenant compte des nouveaux éléments pour 2026, il convient donc de délibérer sur la fixation des taux de la fiscalité directe pour cette année ;

Vu l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 présenté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- FIXE pour l'année 2026 les taux de la fiscalité directe locale de la manière suivante :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **37,03 %** (16,34 % + 20,69 % taux 2020)
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **66,83 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises : **24,62 %**
- Taxe d'habitation : **11,00%**
- Autorise le maire pour signer tous les documents en lien avec ce dossier et notamment l'état 1259 ;

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Madame Nathalie PUEL
Président de séance



Madame Anaïs CARLOL
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 11/06/2026
Date de réception de l'AR: 11/06/2026
012-211202551-DE_2026_059-DE
A G E D I



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 255 SALMIECH
ARRONDISSEMENT : 12 RODEZ
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ESPALION

N° 1259 COM (1)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	748 447	37,03	106,15	749 600	277 577	37,03	277 577
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	67 501	66,83	218,63	68 000	45 444	66,83	45 444
Taxe d'habitation (TH)	239 299	11,00	59,18	231 400	25 454	11,00	25 454
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	348 475
Total				348 475			
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) - article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 >>>	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2026 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) >>>	348 475

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Total des produits attendus

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité 8		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			
Taxe d'habitation (TH)	348 475 =		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNIGR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	26 576			13 219	0	0	-25 041	14 754

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7) 348 475	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11) 14 754	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
				A RODEZ Le 12 MARS 2026 Pour la Direction des Finances publiques, PASCAL BOUTHIER

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement au seul service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



FINANCES PUBLIQUES

COMMUNE : 255 SALMIECH
ARRONDISSEMENT : 12 RODEZ
TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ESPALION

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Personnes de condition modeste
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte
c. Locaux industriels
d. Logements sociaux et longue durée

Taxe foncière sur le non bâti :

Taxe d'habitation :

- a. Dotation pour perte de THLV
b. Dotation pour recentrage THRS
c. Mayotte

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire
b. Base minimum
c. Locaux industriels
d. Autres allocations

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière sur le bâti :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi
Taxe foncière sur le non bâti :
a. Par le conseil municipal
b. Par la loi (terres agricoles)
c. Par la loi (autres)

Cotisation foncière des entreprises :

- a. Par le conseil municipal
b. Par la loi

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

- a. Résidences secondaires et assimilées
b. Logements vacants soumis à la THLV
c. Correction des bases THRS
d. Correction des bases THLV
e. Correction des bases MTHRS

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES

- a. Éoliennes et hydroliennes
b. Centrales électriques
c. Centrales photovoltaïques
d. Centrales hydrauliques
e. Centrales géothermiques
f. Transformateurs électriques
g. Stations radioélectriques
h. Installations gazières et autres
i. Taxe sur les pylônes

5. RÉFORMES FISCALES

- a. TVA compensant la TH
b. TVA compensant la CVAE
c. Coefficient correcteur
d. Taux FB commune 2020
e. Taux FB département 2020

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)
	national 12	départemental 13			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	42,46	106,15	>>>	106,15
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	87,45	218,63	>>>	218,63
Taxe d'habitation (TH)	23,67	18,46	59,18	>>>	59,18
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :

- a. National
b. Communal

Taux maximum :

- a. Taux communal majoré à ne pas dépasser
b. Taux maximum de la majoration spéciale

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle ...

- a. ...la diminution sans lien a été appliquée
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

- a. Taux moyen départemental
b. Taux maximum de la majo

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique